

ROUMANIE

Date des élections: 20 mai 1990

But de la consultation

Election de l'ensemble des membres du nouveau Parlement aux termes de la Loi électorale de mars 1990*.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement bicaméral de la Roumanie est composé d'un Sénat de 119 membres et d'une Assemblée des Députés de 387 membres élus pour un mandat d'une durée maximale de 18 mois. Ce Parlement est également doté des pouvoirs d'une Assemblée constituante. Après l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution qu'il aura rédigée, il devra prévoir de nouvelles élections générales dans un délai de 12 mois.

Système électoral

Pour les élections générales de 1990, tous les citoyens roumains âgés de 18 ans révolus pouvaient voter, à l'exception des malades et handicapés mentaux ou des personnes privées de leur droit de vote pour la durée fixée par décision judiciaire. Les listes électorales avaient été établies au niveau local et affichées dans les lieux publics au moins 30 jours avant la date du scrutin.

Les électeurs âgés de 21 ans révolus et résidant en Roumanie avec un emploi régulier étaient éligibles à l'Assemblée des Députés, l'âge requis pour le Sénat étant de 30 ans. Ne pouvaient toutefois pas faire acte de candidature les personnes coupables d'abus de pouvoirs dans l'exercice de leurs fonctions politiques, judiciaires ou administratives ou de violation des droits fondamentaux de l'homme et celles qui avaient organisé la répression ou y avaient pris part en tant que membres des forces de sécurité de l'Etat, de l'ancien corps de police ou de milices.

Les candidats au Parlement étaient présentés par des partis légalement constitués ou d'autres formations politiques. Il était également permis de se présenter à titre indépendant, pourvu qu'une telle candidature fût appuyée par au moins 251 électeurs de la circonscription concernée. Les candidatures devaient être déposées au plus tard 30 jours avant la date du scrutin. Pour chacune des circonscriptions, aucune liste ne pouvait dépasser le nombre de sièges à pourvoir. Les sénateurs étaient élus proportionnellement à la population des 40 circonscriptions du pays, plus la municipalité de Bucarest, à raison de deux pour celles comptant jusqu'à 500000 habitants, trois pour celles comptant de 500001 à 750000 habi-

* Voir section *Evolution parlementaire*, p. 18.

tants, quatre pour celles plus peuplées et 14 pour Bucarest. Pour leur part, les députés étaient aussi élus en fonction de la population, leur nombre variant de 4 à 15 ans dans les 40 circonscriptions, à l'exclusion de Bucarest qui a eu droit à 39. Le scrutin n'était valide qu'avec une participation d'au moins 50% de l'électorat. Tous les sièges du Sénat et de l'Assemblée des Députés ont été pourvus par scrutin de liste proportionnel modifié, le nombre de sièges remporté dans chaque circonscription ayant été déterminé par le pourcentage obtenu du total des suffrages. Les candidats non élus, déclarés suppléants, sont appelés à occuper les sièges qui deviendront vacants en cours de législature.

Circonstances et déroulement de la consultation

L'ancienne Grande Assemblée nationale de 369 membres, élue pour cinq ans en mars 1985, a été dissoute à la suite de la révolution de décembre 1989 qui a mis fin au régime du Président Nicolae Ceausescu. Après le renversement de ce dernier, le pouvoir était assumé par un Front de salut national (FSN) gouvernant par décret. En février 1990, le FSN a accepté de partager le pouvoir avec d'autres formations et, en attendant les élections générales, un Conseil provisoire d'union nationale (CPUN) était mis en place.

Les élections de 1990, initialement prévues pour fin avril, étaient ainsi les premières élections fondées sur le multipartisme depuis plus de 50 ans. Au total, quelque 70 partis et 7000 candidats auraient brigué les 506 sièges du Parlement bicaméral. Le FSN avait en face de lui des formations créées ou ressuscitées après la révolution, notamment le Parti national libéral (PNL), le Parti national paysan chrétien-démocrate (PNPCD), l'Union démocratique hongroise de Roumanie (UDHR) et le Mouvement écologiste roumain. Durant la campagne qui s'est déroulée dans un certain climat de tension, le FSN gauchiste a lancé un appel à la mise en place d'un système politique démocratique conduisant à l'abandon définitif de l'idéologie communiste. Il proposait également un vaste programme social et, contrairement à certains partis comme le PNL et le PNPCD, une approche prudente et non la précipitation vers l'économie de marché et la réforme du secteur agricole.

Le scrutin s'est déroulé en présence de délégations d'observateurs et s'est traduit, selon les résultats définitifs publiés, par une victoire écrasante du FSN avec 263 sièges de député et 92 sièges de sénateur. L'ampleur de ce score a suscité des accusations de fraudes électorales dans les rangs de l'opposition morcelée.

Par ailleurs, M. Ion Uiescu, dirigeant du FSN, a remporté la course présidentielle qui a eu lieu le même jour, 20 mai. Il a prêté serment un mois plus tard. Le 28 juin était annoncée la composition d'un nouveau Conseil des Ministres ayant à sa tête le Premier Ministre Petre Roman.

Données statistiques*1. Résultats du scrutin*

Nombre d'électeurs inscrits	17 200 722	
Suffrages valables	13 956 180	(Sénat)
	13 707 159	(Assemblée des Députés)

2. Répartition des sièges à l'Assemblée des Députés

Formation politique	Suffrages obtenus	%	Nombre de sièges
Front de salut national (FSN)	9 089 659	66,31	263
Union démocratique hongroise de Roumanie	991 601	7,23	2)
Parti national libéral . . .	879 290	6,41	29
Mouvement écologiste roumain	358 864	2,62	12
Parti national paysan chrétien-démocrate . . .	351 357	2,56	12
Alliance nationale (AUR) .	290 875	2,12	9
Parti démocrate agrarien .	250 403	1,83	9
Parti écologiste roumain	232 212	1,69	8
Parti socialiste démocratique	143 393	1,05	5
Divers et indépendants . . .	1 119 505	8,18	11
			387

3. Répartition des sièges au Sénat

Formation politique	Suffrages obtenus	%	Nombre de sièges
Front de salut national (FSN)	9353006	67,02	92
Union démocratique hongroise de Roumanie	1004 353	7,20	12
Parti national libéral	985094	7,06	9
Parti national paysan chrétien-démocrate	348 687	2,50	1
Mouvement écologiste roumain	341 478	2,45	1
Alliance nationale (AUR)	300473	2,15	2
Divers et indépendants	1623089	11,62	2
			119

Note: Parmi les 12 minorités de Roumanie qui devaient être représentées au nouveau Parlement, trois ont pu obtenir un siège par la voie des urnes. Chacune des neuf autres a eu droit à un siège à l'Assemblée des Députés, aux termes de la Loi électorale.

4. Répartition des sièges entre hommes et femmes

	Sénat	Assemblée des Députés
Hommes	118	373
Femmes	1	14
	119	387